



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-033-2024-04

PUBLIÉ LE 12 AVRIL 2024

Sommaire

Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris-Secrétariat général aux politiques publiques / Direction des affaires juridiques

IDF-2024-04-12-00001 - Arrêté portant rectification d'une erreur matérielle contenue dans l'arrêté du 25 mars 2024 portant délégation de signature à M. Gaëtan RUDANT, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire (1 page)

Page 3

Préfecture de la région d'Ile-de-France,
préfecture de Paris-Secrétariat général aux
politiques publiques

IDF-2024-04-12-00001

Arrêté portant rectification d'une erreur
matérielle contenue dans l'arrêté du 25 mars
2024 portant délégation de signature à M.

Gaëtan RUDANT, directeur régional et
interdépartemental de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités d'Île-de-France, en
matière d'ordonnancement secondaire

ARRÊTÉ

portant rectification d'une erreur matérielle contenue dans l'arrêté du 25 mars 2024 portant délégation de signature à M. Gaëtan RUDANT, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire

**LE PREFET DE LA REGION D'ÎLE-DE-FRANCE
PREFET DE PARIS
Commandeur de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU l'arrêté n°IDF-2024-03-25-00007 du 25 mars 2024 portant délégation de signature à M. Gaëtan RUDANT, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire,

CONSIDERANT que l'arrêté du 25 mars 2024 susvisé est entaché d'une erreur matérielle en son article 14,

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : A l'article 14 de l'arrêté n°IDF-2024-03-25-00007 du 25 mars 2024, à la place de « n° IDF-2022-07-29-00005 du 29 juillet 2023 » lire « n° IDF-2022-07-29-00004 du 29 juillet 2022 ».

ARTICLE 2 : Le préfet, secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, la préfète, secrétaire générale aux moyens mutualisés de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, et le directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France, sont chargés, chacun en qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs (échelon de la région d'Île-de-France) de la préfecture, accessible sur le site Internet de la préfecture: www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/ qui entre en vigueur le lendemain de cette publication.

Fait à Paris, le 11 avril

Le préfet de la région d'Île-de-France,
préfet de Paris,

signé

Marc GUILLAUME